

“De mères en filles”: Les manuels d’éducation sous l’Ancien Régime

Colette H. Winn
Washington University
in St. Louis

RÉSUMÉ

La responsabilité de la mère dans le devenir des filles, qui sont appelées à leur tour à être enseignantes, a été fortement soulignée au cours des siècles. Il existe en effet une longue tradition d’ouvrages didactiques à l’usage des femmes dans lesquels est tracé le portrait de la femme (de la mère) idéale. Le corpus d’ouvrages éducatifs écrits par les femmes (certes limité) présente un intérêt tout particulier. Comment, au cours des siècles, les femmes se sont-elles exprimées sur elles-mêmes? Comment conçoivent-elles leur rôle et les responsabilités qui leur incombent, entre autres la formation mondaine, morale et spirituelle des filles? Quel idéal moral de la femme ressort de ces réflexions? Cet idéal change-t-il avec la marche du temps? Quelle est la valeur pédagogique de ces textes? Quelle place la pédagogie féminine tient-elle dans la société patriarcale de l’Ancien Régime? J’ai choisi à titre d’exemple trois ouvrages qui s’échelonnent du début du quinzième siècle jusqu’à la fin du dix-septième siècle: Christine de Pisan, *Le Tresor de la Cité des Dames* (1404-1405); Anne de France, *Enseignemens* (1504-1505); Jeanne de Schomberg, *Reglement donné par une Dame de haute qualité à Mxxx* (1698).

ABSTRACT

The responsibility of the mother in the education of her daughters, who in turn are destined to become educators, has not been overlooked across the centuries. There exists a long tradition of didactic works addressed to women in which one can find the portrait of the ideal woman/mother. Conduct books written by women, which are rare indeed, are of particular interest. What did women have to say about themselves? How did they conceive of their role and responsibilities regarding the education (worldly, moral, spiritual) of their daughters? What moral ideal prevailed in these works? How does this ideal change with time? What is the pedagogical value of these works? What place did woman’s pedagogy occupy in the patriarchal society of pre-revolutionary France? As examples I have chosen three works spanning the period from the beginning of the fifteenth century to the end of the seventeenth century: Christine de Pisan, *Le Trésor de la Cité des Dames* (1404-1405); Anne de France, *Enseignemens* (1504-1505); Jeanne de Schomberg, *Reglement donné par une Dame de haute qualité à Mxxx* (1698).

LES DISCOURS ET REPRÉSENTATIONS QUE L’IDÉAL féminin inspira dans la culture occidentale de l’Ancien Régime, sont pour la plupart produits par des hommes, théologiens, moralistes, hommes de lettres. Il faut attendre la Révolution pour voir se multiplier les traités d’éducation écrits par les femmes, invitant les mères à prendre conscience de leur responsabilité.

Avant cette époque, on en compte relativement peu.¹ Les manuels d’éducation dont il sera question ici s’échelonnent du début du quinzième siècle jusqu’à la fin du dix-septième siècle. Le *Livre des trois Vertus*, composé par Christine de Pisan entre 1404 et 1405, est dédié à une jeune princesse âgée de onze ans, Marguerite de Bourgogne, que l’on venait de marier le 31 août 1404 à Louis de Guyenne,

dauphin de France. Les manuscrits et les trois éditions imprimées (1497, 1503 et 1536) attestent de son succès.² Les *Enseignemens d’Anne de France* furent probablement donnés comme étrenne par Anne à sa fille en janvier 1504 ou 1505, peu avant le mariage de celle-ci en mai 1505 avec le connétable Charles de Bourbon. Cet ouvrage fut publié, à la requête de Susanne, avant 1521, du vivant et sans doute avec le consentement de sa mère, et réédité en 1535 par Jehan Barril grâce à la générosité de Marguerite de Navarre.³ Le *Reglement donné par une Dame de haute qualité à Mxxx, sa petite-fille pour sa propre conduite, et pour celle de sa maison*, suivi du *Reglement que cette dame avait dressé pour elle-même*, fut publié en 1698 (soit 24 ans après la mort de Jeanne de Schomberg, Duchesse de Liancourt) par les soins de l’abbé Jean-Jacques Boileau qui avait connu

l'auteur les onze dernières années de sa vie.⁴ De toute apparence, au moment où Jeanne écrit, Jeanne-Charlotte de la Roche-Guyon, la jeune fille à qui l'ouvrage s'adresse, n'est pas encore mariée.

Il n'est pas possible de retracer ici le contexte historique, idéologique et littéraire dans lequel s'inscrivent les écrits féminins. Parmi l'abondante production de manuels éducatifs à l'usage des femmes, on peut distinguer deux types d'ouvrages: les traités courtois qui s'inspirent de l'*Ars amatoria* d'Ovide, de la littérature courtoise et du *Roman de la Rose* et les manuels d'éducation qui relèvent de genres divers: des livres de piété à l'usage des dames de la noblesse, des petits genres de l'exemplaire (traités moraux et didactiques, recueils d'exempla), des livres de manières et de savoir-faire, des pamphlets sur le mariage et sur l'économie domestique et des diatribes sur les femmes dont la popularité se perpétuait à travers les siècles.⁵ Bien qu'elles ne citent jamais leurs sources, il est évident que les trois auteurs discutés ici puisent dans le patrimoine commun les idées générales de morale et de philosophie qui ne se renouvelaient guère de génération en génération. Christine de Pisan, Anne de France et Jeanne de Schomberg, presque deux siècles plus tard, sont des femmes de leur temps: timides, prudentes et très respectueuses de la tradition, des lois et des conventions sociales. La discussion qui suit mettra en lumière leur conservatisme tant dans le domaine de l'éducation que dans leur perception des rapports entre les sexes.

Les manuels d'éducation abordent pratiquement tous les aspects de la question de la femme, des préoccupations plus spécifiquement féminines (hygiène, maintien, habillement) aux devoirs et obligations de la femme, épouse-mère, et à ceux propres à la princesse ou à la dame terrienne (gouvernement de la maison et des terres, direction de la domesticité, surveillance des dépenses, usage du bien). Le vif intérêt porté à l'éducation des enfants, et particulièrement à celle des filles, qui demeurent plus longtemps sous la tutelle maternelle et sont amenées à enseigner à leur tour, confère aux écrits féminins leur valeur originale.⁶

Notons tout d'abord l'importance que les femmes attachent à l'enseignement par l'exemple. On pensait à l'époque que la moralité, féminine du moins, était un héritage maternel. Une fille était ce que sa mère avait fait d'elle. "Le sage maintien d'elle sera exemple aux filles de semblablement eux gouverner," dit Christine de Pisan (p. 61).⁷ *Le Reglement* s'inspire beaucoup du programme que Jeanne de Schomberg s'était tracé pour elle-même (*Reglement que cette dame avait dressé pour elle-même*).⁸ Dans le double exemplaire, la jeune fille peut se voir dans son futur rôle de mère et d'éducatrice. Dans l'image de la Mère idéale c'est la grandeur de sa destinée qui lui est révélée.

Sous l'Ancien Régime, l'éducation se résume en trois mots: initiation, transmission, préservation. De la façon dont la mère élève les filles dépendent les intérêts de la famille et de la société. C'est conformément aux vœux de leur père et de leur mari que Christine, Anne et Jeanne proposent d'éduquer les filles. Il faut les élever dans la crainte de Dieu, dans le respect des lois, préconisent-elles, insistant tout particulièrement sur le maintien des marques traditionnelles de soumission et de respect. Il faut leur inculquer la vertu et le sens du devoir, éduquer leur conscience afin qu'elles sachent toujours reconnaître leur devoir et s'y soumettre.⁹ Tout ce que la mère a appris de sa propre mère, son savoir et son savoir-faire acquis dans les exigences du quotidien, elle le transmettra à sa fille. La femme qu'elle formera sera une femme de son temps, une femme qui en aura les idées et les préjugés. Ainsi, dans la société patriarcale de l'Ancien Régime, la mère figure-t-elle comme l'élément stabilisateur.

Pour préparer les filles à leur future vocation d'épouses et de mères, il est nécessaire de leur former un caractère docile, de les exercer à la contrainte. Comme on voit dans le passage qui suit, tiré du *Reglement*, la mère reproduit, à l'égard de sa fille, les pratiques répressives auxquelles elle a été sujette:

Accoutumez les de bonne heure à rompre leurs volontés en rompant leurs petits desseins [...] apprenez leur à souffrir ces privations pour plaire à Dieu, pour s'accoutumer à luy obéir, & pour rendre leur humeur facile à se soumettre à la raison (p. 104).

Préventive plutôt que prescriptive, la pédagogie féminine préfère en général l'amour à l'autorité pour obtenir l'obéissance. Il faut "remonstrer leurs fautes et les blâmer [...] par subtiles manières, en douceur et signe d'amour," dit Anne de France (*E* p. 19). Il ne suffit pas que les filles craignent la honte et la douleur du fouet. Qu'elles redoutent davantage de perdre l'amitié de leur mère, dit Jeanne de Schomberg.

L'entrée dans le monde donne matière à réflexion. Anne de France craint, au cas où la mort la séparerait de sa fille, que celle-ci ne soit obligée d'entrer au service de quelque grande dame de la cour. Elle recommande à Suzanne d'user de discrétion et de la plus grande prudence dans ses fréquentations avec les personnes au dessus d'elle. Elle lui enseigne les moyens de se tirer d'affaire dans des situations épineuses, qu'il s'agisse de refuser de prendre part aux parties de réjouissances auxquelles elle aurait été conviée ou de reprendre une maîtresse dont la conduite serait blâmable. La règle d'or dans ces cas-là, dit la mère à sa fille, est de toujours rester "véritable" à soi-même, de "complaire à chacun selon son estat voire en gardant vostre conscience, honneur, franchise, loyauté, et non autrement" (*E* p. 21). Jeanne redoute aussi l'influence néfaste de la cour, entre autres les amitiés qui flattent la vanité. Elle déconseille à sa petite-fille de "vous assujettir à voir souvent & familièrement les grandes Princesses, pour estre plus en credit & en plus grande consideration dans le monde" (*R* p. 43).

On se méfie des moments d'abandon qui favorisent l'éclosion des désirs malsains et des fantaisies qui traversent l'esprit des femmes. L'oisiveté, dit Anne de France, est "fille du diable, laquelle meine dames à perdition. Elle n'engendre pas seulement le péché de la chair, ains tous les vices" (pp. 80-81). Outre les travaux d'aiguille, Jeanne de Schomberg recommande les "plaisirs innocents" (promenade, peinture, conversation honnête) afin de "régénérer l'esprit et le corps [...] et de les rendre plus propres à souffrir les peines que l'on est obligé de prendre pour son salut" (p. 11). En revanche, elle proscrit les "bals, comedies, balets, assemblées de vanité et les jeux où l'on emploie trop de temps et des sommes d'argent considérables."

C'est à la mère qu'il incombe de contrôler la conduite des filles. Elle leur enseignera à garder leur vertu. Ceci n'exige pas moins que le reniement du corps et de la sexualité.¹⁰

La femme vit, de sa naissance à sa mort, sous le regard d'autrui. Regard impitoyable qui la sanctionne dans ses moindres gestes. La bonne renommée exige que le corps soit soumis à un contrôle constant; que les gestes, regards, paroles soient mesurés à chaque instant. "Femmes [...] doivent estre tant honteuses et craintives de mesprendre, quelles ne doivent mouvoir corps ne membre sans besoing," déclare Anne de France (*E* p. 29). Nombreuses sont les recommandations touchant à l'usage modéré de la parole qui évitera à la femme de sombrer dans "les pechés inombrables de la langue:" mensonge, médisance, moquerie, indiscrétion (*R* p. 206). On rappelle incessamment que le parler hardi fait juger les femmes "folles et non castes de corps" (*E* p. 44). La femme doit rester toujours maîtresse de sa nature. Elle corrigera son exubérance: "Aussi de beaucoup ne trop rire, quelque cause qu'il y ait; car il est très mal séant, mesmement à filles nobles, lesquelles, en toutes choses, doivent avoir manières plus pesantes, douces, et assurées que les autres" (*E* p. 43).

Elle se gouvernera par la raison afin d'avoir "l'humeur aisée et égale" (*R* p. 141). Elle règlera soigneusement ses sens, désirs, pensées. Elle "ne suiv[ra] sa fantaisie en rien" (*R* p. 9). La femme est tenue de dompter l'être physique en mettant le frein aux appétits grossiers et aux désirs excessifs. On lui apprend à développer des habitudes de modération (huit heures de sommeil suffisent largement) et de frugalité dans le boire et le manger. "Tout ainsi tue l'ame et les vertus le cors trop souef nourri et enfraisé de viandes lecharresses," dit Christine (*LTV* p. 18).

Christine, Anne et Jeanne condamnent unanimement l'attachement au corps et au vêtement, où l'on percevait les signes de la décadence morale. "[C]'est pechié et chose qui desplaist à Dieu d'estre curieuse ou curieuse de son corps," déclare Christine de Pisan (*LTV* p. 177). Le souci excessif du paraître détourne de l'essentiel, déplore Anne de France: "qu'on n'y mette (=à s'habiller) pas tant son cueur, qu'on en laisse à servir à Dieu" (*E* p. 25).

Aux seizième et dix-septième siècles, les moralistes et les théologiens stigmatisent le vêtement féminin dans lequel ils voient l'une des sources de la crise morale et sociale de leur temps, le signe avant-coureur du déclin de la chrétienté.¹¹ Les parures féminines font l'objet d'acribes critiques et de sévères réglementations.¹² Pour Christine de Pisan, note Diane Owen Hughes, l'élégance est "un désir légitime destiné non pas à séduire les autres mais au seul plaisir de celle qu'elle pare."¹³ Mais il ne s'agit pas pour autant de tomber dans les excès d'une mode ridicule. La mode des costumes fastueux suscite son indignation. Les cotes voluptueuses faites dans des étoffes de choix avec de grandes manches pendantes et des traînes dispendieuses font alors fureur. Christine va jusqu'à préciser le métrage nécessaire pour le somptueux costume qui, remarque-t-elle en passant, défie la réglementation somptuaire:¹⁴

Et n'est ce pas grant outrage voirement et chose superflue ce que comptoit l'autre jour un taillandier de robes de Paris, que il avoit fait pour *une simple dame qui demeure en Gastinois* une cote hardie ou il a mis .v. aulnes de drap a l'aune de drap de Bruisselles de la grant moison, et traîne bien par terre tros quartiers, et aux manches a bombardes qui vont jusques aux piéz? (p. 159; je mets en italique)

Jeanne de Schomberg s'unit à ceux qui menèrent la "guerre du sein." Elle condamne les "modes qui découvrent le sein et les bras, [les] mouches, [les] fards, et [...] toutes les autres choses qui marquent une attache trop curieuse à se plaire à soy même et aux autres" (R pp. 52-53). Anne de France semble concernée par le message sexuel attaché au vêtement. Aussi interdit-elle le port de vêtements "oultrageux, trop estroitz, ne fort chéans," (p. 27) de toilettes qui prêtent aux commentaires et nuisent à la bonne renommée. Elle met en garde sa fille contre la vanité féminine qui suscite bien des plaisanteries:

ne ressembliez pas aucunes, à qui il semble qu'elles sont fort gentes, quant elles sont fort ouvertes, et just chaucées, et vestues tant que, par force de tirer, sont souvent leurs vestemens desirez, dont elles sont moquées, et au doy monstrées [...] ne soiez aussi de celles qui, pour sembler plus gentes et menues, se vestent en yver se légèrement qu'elles en gellent de froit [...] (pp. 27-28).

En somme, il est conseillé aux filles de se vêtir avec netteté et soin. Elles seront toujours propres et "au dehors" et "dans le logis." Elles s'habilleront avec recherche pour plaire à leur mari. Lorsqu'elles "seront en eage de porter atours," la mère leur cèdera les siens "sans faire ainsi que ces outrecuidées mères, à qui il semble beau d'estre veues devant leur filles, auprès des quelles elles souvent ressemblent estre grans mères, dont elles sont moquées" (E p. 107).

Le mariage des filles est le couronnement de l'oeuvre éducatrice de la mère. Malgré la doctrine ecclésiastique du mariage par consentement, les filles n'ont pas le droit à la parole. Elles doivent se soumettre à l'autorité de leurs parents, de leurs proches ou des amis de la famille et s'accommoder tant bien que mal de plans matrimoniaux parfois échaffaudés par la génération précédente.¹⁵ Anne de France est parfaitement claire à ce sujet: "ne doit on avoir, en ce cas, aucun choiz, désirs, ne souhaitz, ne user en riens de sa propre et seulle volenté, mais s'en doit-on du tout actendre à la prudence bonne grâce et ordonnance de ses amys" (E p. 38). Bien qu'elle désapprouve les mariages d'amour, Jeanne de Schomberg déconseille toute union qui s'annoncerait désastreuse dès le départ: "Ne mariez jamais vos filles pour suivre leur inclination: mais aussi ne les forcez jamais d'épouser personne pour qui elles ayent une aversion invincible" (R p. 107).¹⁶

Elever une fille pour le mariage, c'est, semble-t-il, s'obliger à lui parler des mystères du lien conjugal. Anne de France en touche un mot à sa fille: il faut "le servir (=le mari) en toutes ses necessitez, et luy estre douce, privée et aymable" (E p. 48). Dans l'article IV sur les "devoirs d'une femme envers son mary," Jeanne de Schomberg refuse de s'appesantir sur la question: "Vous apprendrez par là le devoir des femmes envers leurs maris [...] la société qu'elles sont obligées d'avoir avec eux [...] les offices qu'elles leur doivent rendre en tous les temps et tous les états de leur vie et pour leur ame et pour leur corps" (R p. 25).

Certes, à l'époque, parler de ces "offices" aurait été considéré comme une offense à la pudeur. Aussi les filles sont-elles tenues dans l'ignorance de leur

rôle d'épouse. C'est au mari qu'il appartient d'achever l'éducation féminine.

Si les femmes écrivains ne s'étendent pas sur les devoirs conjugaux, elles s'arrêtent plus volontiers sur les "errances féminines," à savoir les relations extra-conjugales qu'elles peignent des couleurs les plus noires. Commencements "honnêtes" peuvent finir "deshonnêtes" et, dans l'affaire, souligne Christine, il n'y a que l'honneur de la femme qui soit en jeu: "l'onneur et le preu leur en demeure (=aux amants) et non mie a la dame" (*LTV* p. 116). La position d'Anne de France est catégorique: "autre amour n'est que faulce deablerie et hypocrisie, laquelle je vous commande foyr, de toute l'auctorité et puissance que mère peult et doit avoir sur fille" (*E* p. 31). Il est conseillé de se défier de la parole trompeuse des hommes, des promesses décevantes, des "blandissemens, ou grans signes d'amours" (*E* p. 33). Rigueur, tact, prudence sont recommandés pour se dérober aux avances d'un amoureux. On reproduit ici un passage assez long tiré du *Reglement* dans lequel sont exprimées les craintes d'une mère pour sa fille en proie aux dangers du monde:

Ne souffrez point chez vous de visites d'hommes qui soient d'âge & de sorte à pouvoir estre suspects; & s'il y en vient durant que vous n'aurez point d'autre compagnie, ne faites aucune difficulté de faire mettre vos chevaux en carrosse, & de les quitter en leur faisant escuse de ce que vous avez affaire à sortir [...] Si vous remarquez aussi qu'ils viennent souvent voir vostre mari, & qu'ils ayent toujours des égards extraordinaires pour vous, ayez toujours quelque chose à faire pour les quitter, sans faire connoistre que c'est à dessein [...] Et si vous remarquez que ces gens là vous cherchent ou chez la Reine ou ailleurs, ne faites jamais voir que vous vous en apercevez [...] (*R* pp. 45-46).

La leçon rappelle à bien des points de vue celle que Mme de Chartres donne à Mme de Clèves. Toutefois, Jeanne de Schomberg déconseille à sa petite-fille de faire un aveu qui, pour quelque mérite qu'il y ait à le faire, pourrait causer plus de mal que de bien:

gardez bien de le dire à vostre mary pour en tirer quelque louange. Car, outre qu'il pourroit croire que vous feriez que la moitié du conte, celuy seroit un sujet de haine mortelle contre ces gens là, & même il pourroit croire que vous n'auriez pas esté éprouvée de cette sorte, si on eut eu sujet de douter de vous, quoique cela ne fut pas (*R* pp. 48-49).

Selon Christine de Pisan, la femme ne trouvera que déplaisir dans les amours illégitimes: "en amours a cent mille fois plus de dueil, cuisançons, et dongiers perilleux, par especial du cousté des dames, qu'il n'y a de plaisir" (*LTV* p. 115). La mission éducatrice de la mère offre une heureuse alternative à la sexualité devenue gênante, argumente-t-elle dans le passage qui suit:

Celles qui ont enfans, quelle plus grant plaisir ne plus gracieuse puet elle demander et plus delictable, que de souvent les veoir et prendre garde que bien nourriz et endoctrinéz, si comme il apertient a leur haultece ou estat, et a ses filles endoctriner et ordonner en tel maniere qu'en enfance prengent regle de bien et deurement vivre par exemple de bonne compaignie (*LTV* p. 116).

Les filles semblent ignorer tout de leur rôle de mère. Dans ces écrits de femmes à l'usage des femmes, dans ces échanges de mère à fille, on ne trouve pas un seul mot sur la grossesse, l'accouchement ou bien même l'allaitement, le premier devoir dévolu aux mères. La mise au monde était pourtant une affaire de femme d'où les hommes étaient exclus. Unanimement, du seizième au dix-huitième siècle, ceux qui écrivent sur la maternité et l'éducation parlent de l'allaitement, préconisant l'allaitement par la mère et, dans les cas particuliers, le plus grand soin dans le choix d'une nourrice.¹⁷ Dans les milieux favorisés par la naissance ou la fortune, comme il est question ici, la commodité, la tradition et les exigences du monde conduisaient à engager des nourrices. Après le sevrage, des gouvernantes prenaient le relais de celles-ci pour s'occuper des enfants en bas âge. Christine, Anne et Jeanne se contentent de parler brièvement de l'importance de bien choisir nourrices et gouvernantes. D'une manière générale, la préférence va à une gouvernante d'âge moyen car elle sera "plus meure en meurs, et plus prisee et doubtée"

de celles qu'elle gouvernera. Il importe aussi qu'elle soit "de bon renom, devote envers Dieu et de sens et honneur mondain saige et prudente" (*LTV* p. 60).

La valeur pédagogique de ces ouvrages n'est pas négligeable. La morale élevée paraît bien adaptée aux conditions de celles à qui ils s'adressent. Les conseils pratiques sont remplis de bon sens et de mesure. On décèle dans les enseignements moraux une certaine finesse et une connaissance assez remarquable du coeur humain, jugée indispensable à l'entrée de la jeune fille dans le monde. Les manuels d'éducation sont précieux pour l'histoire des idées et des moeurs.

Ils nous en disent long sur les mentalités touchant aux questions féminines. Le discours de Christine, d'Anne et de Jeanne, s'il s'adresse spécifiquement et même exclusivement aux femmes, pourrait être qualifié d'androgyné. Il transmet l'idéologie dominante, la voix féminine se perdant là, comme celle d'Echo, dans la voix originelle de l'Autre masculin qu'elle s'applique à reproduire. Dans la société patriarcale de l'Ancien Régime, la pédagogie féminine demeure un puissant moyen de pression et d'endoctrinement. Ces textes n'exerceraient donc pas une action décisive ou même bienfaisante sur le développement de l'éducation des femmes.

NOTES

1. Il ne nous reste aucune trace du *Manuel d'éducation pour ses filles* d'Elisabeth de Bosnie (XIV^e siècle) ou des *Petits traités de devotion et d'instruction* de Gabrielle de Bourbon, apparemment destinés aux jeunes filles de sa cour (début XVI^e siècle). Un certain nombre d'ouvrages, sous forme de conseils et d'instruction d'une mère à sa fille pour la conduite dans le monde, prétendent être d'une plume féminine: *Die Winsbekin* (XIII^e siècle); *Dodici avvertimenti che deve dare alla figliuola quando la manda a marito* (ca. 1300); *The Good Wife Taught Her Daughter* (ca. 1350). Mais il semblerait plutôt qu'ils fussent écrits par des hommes qui comptaient gagner ainsi les faveurs du public féminin toujours grandissant. Il en est résulté des attributions erronées. Ainsi cette traduction française de *La Raffaella, dialogo della bella creanza delle donne* d'Alessandro Piccolomini (1539), parue en 1597 sous le titre d'*Instruction pour les jeunes dames*. On l'attribue, sur la foi de trois initiales, tantôt à Marie de Romieu tantôt à Marie des Roches, ce qui paraît fort peu probable, étant donné la teneur des oeuvres de ces écrivains.
2. Cf. C. C. Willard, "The Manuscript Tradition of the *Livre des trois Vertus* and Christine de Pizan's Audience," *Journal of the History of Ideas* 27(1966): 433-444.
3. "[Il] n'y a guieres heu dames et filles de grand'maison de son temps qui n'ayt appris leçon d'elle, estant alors la maison de Bourbon l'une des grandes et splendides de la chrestienté," dit Brantôme. Cf. *Oeuvres complètes*, éd. Ludovic Lalanne, 11 vol. (Paris: Chez Mme Vve Jules Renouard, Librairie de la Société de l'Histoire de France, 1864-1882), vol. VIII, 105. Louise de Savoie, Marguerite d'Autriche, Diane de Poitiers furent de celles qui profitèrent des enseignements d'Anne de France. Les références aux *Enseignemens* viennent de l'édition d'A. M. Chazaud (Moulines, 1878).
4. *Le Reglement* parut à Paris en 1698 chez Florentin Delaulne et chez Augustin Leguerrier à la fois. On se sert ici de la dernière édition. L'ouvrage fut réédité en 1779 (Paris, Chez Saugrain et Lamy) et 1811 sous le titre *De l'éducation chrétienne des jeunes gens et des jeunes demoiselles* ... (Paris, Chez Cretté et Belin). Dans l'"avertissement," Jeanne de Schomberg est décrite comme "une dame des premières maisons du royaume, et faite, si elle l'avoit voulu, pour être l'un des principaux omemens de la cour de Louis XIV; mais elle préféra de vivre dans la retraite, occupée du soin de son domestique, de l'éducation de ses enfans, et livrée à toutes les pratiques de la Religion, autant que les devoirs indispensables de son rang pouvaient le lui permettre" (ij). Sur l'hôtel de Liancourt et ses familiers, voir Jean Lesaulnier, "Les Liancourt, leur hôtel et leurs hôtes (1631-1674)," *Images de La Rochefoucauld, Tricentenaire*, eds. Jean Lafond et Jean Mesnard (Paris: Presses Universitaires de France, 1984), pp. 167-200.
5. Sur cette production, on lira avec profit les études de Kathleen M. Ashley, Diane Bornstein, A. A. Hentsch, Ann Rosalind Jones, et Jeannette Geffriaud Rosso.
6. Les manuels d'éducation ne traitent guère que de l'éducation mondaine, morale et spirituelle des filles. Les livres de piété sont à peu près les seules lectures qui soient permises à la femme. Les romans sont sévèrement proscrits. Dans des ouvrages d'une tout autre nature, apologies, traités, discours, les femmes ont pris la défense de leur sexe et revendiqué leur droit à l'étude. Cf. Marie de Romieu, *Brief discours que l'excellence de la femme surpasse celle de l'homme* (1581); Marie de Gournay, *Egalité des hommes et des femmes* (1622); Anne-Marie van Schurmann, *Dissertatio de ingenii muliebris ad doctrinam et meliores litteras aptitudine* (1641); Jacqueline Guillaume, *Les Dames illustres ou par bonnes et fortes raisons, il se prouve, que le sexe féminin surpasse en toute sorte de genres le sexe masculin* (1665), etc.
7. On se sert ici de l'édition critique de Charity Cannon Willard en collaboration avec Eric Hicks (Paris: Champion, 1989). On utilisera par la suite les abréviations suivantes: *LTV* (*Livre des trois Vertus*), *E* (*Enseignemens*), *R* (*Reglement*).
8. Les conseils impartis sont tirés directement de l'expérience vécue. Sans être purement autobiographiques, les manuels

- d'éducation participent de la littérature personnelle. L'écart temporel et l'écart d'identité, propres aux formes diverses de l'écriture autobiographique, nous permettent de distinguer le sujet de l'énoncé (la jeune fille à former qui n'est autre que celle que l'auteur fut) du sujet de l'énonciation, la régente, la mère, la veuve qui partage avec son "autre" le fruit de son expérience.
9. La femme idéale, telle que les femmes écrivains la conçoivent, est une femme de haute supériorité morale et d'une grande honnêteté. Elle fera son examen de conscience quotidiennement, une règle que Jeanne de Schomberg observe sans défaut. Dans ce monde corrompu, il lui faudra interroger souvent sa conscience avant d'agir. La dame terrienne, dit Jeanne à sa petite fille, est sollicitée de toutes parts pour ses "bons-offices": "ne vous y embarquez pas sans considérer si cela se peut faire en conscience." "Ma fille," recommande Anne de France, "n'acquérez rien injustement, ny ne jouyssez de la chose mal acquise" (E p. 186).
 10. "Les femmes de l'Ancien Régime," notent à juste titre Albistur et Armogathe dans *Le Grief des femmes* (Editions Hier et Demain, 1978), "sont d'abord prisonnières de leur corporéité" (p. 6). Incapables de se libérer des tabous et des interdits qui entourent la sexualité, elles finissent par nier un corps qui demeure encore et toujours problématique.
 11. La kyrielle de libelles grondeurs qui paraissent alors requiert un examen. Cf. *Discours particulier contre les femmes debrailées de ce temps* de Pierre Juvenay (1635); *De la modestie des habits des filles et des femmes chrestiennes* de Timothée Philalèthe (1675); *Instructions chrestiennes touchant le luxe et la vanité des femmes* du Père Pipet (1678), etc.
 12. Aux théologiens se joignent les femmes réformées telles cette Marie de Brabant qui, dans la Chanson aux Bonbancières (*Annonce de l'esprit et de l'âme fidele ...* [1602]), réagit très vivement à la vanité de la femme, cause de la perte de son corps et de son âme.
 13. Voir "Les modes," *Histoire des femmes en Occident*, eds. Georges Duby et Michelle Perot, *Le Moyen Age* sous la direction de Christiane Klapisch-Züber (Paris: Plon, 1991), p. 147.
 14. La réorganisation politique du Moyen Age central, le renouveau économique qui rend plus accessible les produits de luxe et l'essor de l'industrie textile modifient profondément l'habillement des Français, nobles et bourgeois aisés s'entend. Désormais, le port de vêtements riches devient à la portée de la nouvelle classe bourgeoise qui cherche à rivaliser de somptuosité avec la classe aristocratique. Les offensives des lois somptuaires visant à freiner le luxe et maintenir chacun dans son ordre, se répètent sans succès sous les règnes de Charles VIII et Louis XII, pareillement à la Renaissance et au siècle suivant. Voir à ce sujet Montaigne, *Essais* I, xlili, "Des loix somptuaires."
 15. Sur les stratégies matrimoniales, voir Jean-Marie Constant, "Parenté, mariage et bonheur conjugal," *La Vie quotidienne de la noblesse française aux XVI^e-XVII^e siècles* (Paris: Hachette, 1985), pp. 132-160. De tout temps, les jeunes femmes ont essayé d'échapper à la politique matrimoniale de leur famille en cherchant, après coup, à faire annuler le mariage. Jeanne d'Albret protesta vivement contre son mariage avec le duc de Clèves (Guillaume III) que François Ier avait arrangé alors qu'elle n'avait pas douze ans pour que ne se fit l'alliance avec le fils de Charles-Quint.
 16. Jeanne avait d'abord été mariée à Messire François de Cossé, comte de Brissac. Tallemant des Réaux nous apprend comment ce premier mariage fut annulé: "Ce comte de Brissac n'étoit point agréable: au contraire, il étoit stupide et mal fait. Pour elle, elle étoit fort brune, mais fort agréable, fort spirituelle et fort gaie. Elle trouva cet homme si dégoûtant, qu'elle conçut une aversion étrange pour lui [...] Quand elle vit l'affaire avancée, elle s'alla jeter aux pieds de madame de Schomberg, sa grand'mère [...] Elle pleura tant, que la bonne femme en fut émue. Mais le père, qui voyoit que cette alliance lui étoit avantageuse, et qui croyoit que c'étoit une vision de sa fille, voulut que l'affaire s'achevât [...] Elle se laissa coucher, mais avec résolution de ne lui rien accorder. Toute la nuit elle ne voulut point joindre, et le lendemain elle protesta de ne coucher jamais avec lui. Ensuite, on les demaria sous prétexte d'impuissance." (*Les Historiettes de Tallemant des Réaux ...*, éd. M. Monmerqué, 3^e édition (Paris: Garnier Frères, 1910), tome VI, 26.)
 17. On croyait en la transmission de l'hérédité par le lait ou même le contact de la nourrice.

RÉFÉRENCES

- Albistur, Maïté et Daniel Armogathe. *Le Grief des femmes – Anthologie des textes féministes du Moyen Age à la seconde République*. Éditions Hier et Demain, 1978.
- Ashley, Kathleen M. "Medieval Courtesy Literature and Dramatic Mirrors of Female Conduct." *The Ideology of Conduct – Essays on Literature and the History of Sexuality*, eds. Nancy Armstrong et Leonard Tennenhouse. New York and London: Methuen, 1987, pp. 25-38.
- Bornstein, Diane. *The Lady in the Tower – Medieval Courtesy Literature for Women*. Hamden, Connecticut: The Shoe String Press, 1983.
- Brantôme, Pierre de Bourdeille, abbé de. *Oeuvres complètes*. Ed. Ludovic Lalanne. 11 vol. Paris: Chez Mme Vve Jules Renouard, Librairie de la Société de l'Histoire de France, 1864-1882.
- Brémond, Henri. *Histoire littéraire du sentiment religieux en France depuis la fin des guerres de religion jusqu'à nos jours*. Vol. IX, *La Vie chrétienne sous l'Ancien Régime*. Paris: Librairie Bloud et Gay, 1938.
- Constant, Jean-Marie. "Parenté, mariage et bonheur conjugal." *La Vie quotidienne de la noblesse française aux XVI^e-XVII^e siècles*. Paris: Hachette, 1985, pp. 132-160.
- France, Anne de. *Les Enseignements d'Anne de France à sa fille Suzanne de Bourbon*. Ed. A. M. Chazaud. Moulins, 1878.
- Hentsch, A. A. *De la littérature didactique du Moyen Age s'adressant spécialement aux femmes*. 1903. Slatkine Reprints, 1975.
- Jones, Ann Rosalind. "Nets and Bridles: Early Modern Conduct Books and Sixteenth-Century Women's Lyrics." *The Ideology of Conduct*, pp. 39-73.
- Lesaulnier, Jean. "Les Liancourt, leur hôtel et leurs hôtes (1631-1674)." *Images de La Rochefoucauld, Tricentenaire*. Eds. Jean Lafond et Jean Mesnard. Paris: Presses Universitaires de France, 1984, pp. 167-200.
- Owen Hughes, Diane. "Les modes." *Histoire des femmes en Occident*, eds. Georges Duby et Michelle Perot. *Le Moyen Age* sous la direction de Christiane Klapisch-Züber. Paris: Plon, 1991, pp. 147-72.
- Pisan, Christine de. *Livre des trois Vertus*. Introduction et notes par Charity Cannon Willard. Texte établi en collaboration avec Eric Hicks. Paris: Champion, 1989.
- Rabelais, François. *Oeuvres complètes*. Eds. Jacques Boulenger et Lucien Scheler. Coll. "La Pléiade." Paris: Gallimard, 1955.
- Rosso, Jeannette Geffriaud. *Études sur la féminité aux XVII^e et XVIII^e siècles*. Pise: Editrice Libreria Goliardica, 1984.
- Schomberg, Jeanne de, duchesse de Liancourt. *Règlement donné par une dame de haute qualité à M.xxx sa petite-fille pour sa conduite, et pour celle de sa maison: avec un autre règlement que cette dame avoit dressé pour elle-mesme*. Paris: Chez Augustin Leguerrier, 1698.
- . *Règlement donné par une dame de haute qualité à M.xxx sa petite-fille pour sa conduite, et pour celle de sa maison: avec un autre règlement que cette dame avoit dressé pour elle-mesme*. Paris: Chez Florentin Delaulne, 1698.
- . *Règlement donné par Madame la Duchesse de Liancour, à Mlle de La Roche-Guyon sa petite-fille, pour sa conduite, & pour celle de sa maison; avec un autre règlement que cette Dame avoit dressé pour elle-même: Suivi du Devoir des Grands, de Monseigneur le Prince de Conti, avec son testament*. Paris, Chez Saugrain et Lamy, 1779.
- . *De l'éducation chrétienne des jeunes gens et des jeunes demoiselles; ouvrage utile et nécessaire aux enfans de l'un et de l'autre sexe, ainsi qu'aux Instituteurs et Institutrices, et aux parens qui veulent donner la dernière instruction à leur famille: Terminé par quelques anecdotes chrétiennes et morales*. Paris, Chez Cretté et Belin, 1811.
- Sévigné, Madame de. *Lettres de Madame de Sévigné, de sa famille et de ses amis*. Ed. M. Monnerque. 11 vols. Paris: Librairie de L. Hachette et Cie, 1862.
- Tallemant des Réaux, Gédéon. *Les Historiettes de Tallemant des Réaux – Mémoires pour servir à l'histoire du XVII^e siècle*. Ed. M. Monnerqué. 3e édition. Paris: Garnier Frères, 1910.
- Willard, C. C. "The Manuscript Tradition of the *Livre des trois Vertus* and Christine de Pizan's Audience." *Journal of the History of Ideas* 27 (1966): 433-444.